



Chauffeurs de bus fumant au volant de leur véhicules vides..

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 juin 2010

Dans la petite ville de province où je réside (Guipavas, Finistère) je remarque que certains chauffeurs de bus, à l'arrêt en tête de ligne, probablement en pause entre deux tournées, fument au volant de leur véhicule vide, assis sur leur siège. Quelques uns laissent pendre leur main tenant leur cigarette à la fenêtre comme si, se sachant coupables, ils voulaient, tels des collégiens, échapper au regard des surveillants ou au moins atténuer leur faute.

Il me semble que le fait qu'un bus soit vide ne change rien à l'interdiction d'y fumer.

Si vous me confirmez cela je compte écrire à la compagnie qui a la concession de ce service public et qui, à ce titre, devrait être exemplaire.

Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez ?

Merci,

Cordialement.

Réponse :

L'interdiction de fumer dans les moyens de transport collectifs vise les véhicules, qu'ils soient en service ou pas.